

CHAPITRE V-II
BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS
Spécialité : Solutions d'infrastructure, système et réseaux
Spécialité : Solutions logicielles et applications métiers
Session 2019

EPREUVES ECRITES		
EPREUVES	DATES	HORAIRES
U2.1 Mathématiques (1)	Lundi 13 mai 2019	14h00 – 16h00*
U1.2 Expression et communication en langue anglaise (1)	Mardi 14 mai 2019	10h30 – 12h30*
U1.1 Culture Générale et Expression (1)	Mardi 14 mai 2019	14h00 – 18h00*
U5SL ou U5SR Production et fourniture de services informatiques (2)	Mercredi 15 mai 2019	14h00 – 18h00*
U3 Analyse économique, managériale et juridique des services informatiques (1)	Jeudi 16 mai 2019	14h00 – 18h00*
UF2 Mathématiques approfondies (épreuve facultative) (1)	Vendredi 17 mai 2019	10h30 – 12h30*
EPREUVES PRATIQUES ORALES		
EPREUVES	DATES	
U2.2 Algorithmique appliquée (1) (candidats non soumis CCF)	Du lundi 3 au jeudi 6 juin 2019	
U4SL ou U4SR Conception et maintenance de solutions informatiques (2) (candidats non soumis CCF)	Du lundi 10 au vendredi 14 juin 2019	
U1.2 Expression et communication en langue anglaise (1)	Du vendredi 14 au vendredi 21 juin 2019	
U6SL ou U6SR Parcours de professionnalisation (2) (candidats non soumis CCF)	Du jeudi 20 au vendredi 21 juin 2019	
UF1 Langue vivante II (épreuve facultative) (1)	A déterminer	

Adresse du lycée dépôt des dossiers E4 et E6

Lycée Victor et Hélène Basch - 15 avenue Charles Tillon - 35009 RENNES

Date et lieux de dépôt

Document	DATES	LIEU
Dossiers de Conception et maintenance de solutions informatiques E4	Le lundi 13 mai 2019	Lycée Victor et Hélène Basch - RENNES
Dossiers de Parcours de professionnalisation E6	Le lundi 13 mai 2019	Lycée Victor et Hélène Basch - RENNES
Livrets scolaires (pour les candidats scolarisés année 2018-2019)	le lundi 3 juin 2019	Division des Examens et Concours 92 rue d'Antrain CS24209 35042 RENNES Cedex

AUCUN DOSSIER NE DEVRA ETRE TRANSMIS AU RECTORAT

Les centres d'épreuves seront précisés sur les convocations que vous recevrez par l'intermédiaire :

- de l'établissement ou par le centre de formation pour les candidats scolarisés (en formation) 2018-2019
- à domicile au plus tard 15 jours avant les épreuves pour les candidats individuels ou en formation par correspondance